

BREVET D'INVENTION.

X. — Transport sur routes.

4. — AUTOMOBILISME.

N° 515.453

Dispositif pour empêcher le vol des voitures automobiles.

M. GUSTAVE NABOT résidant en France (Seine-et-Oise).

Demandé le 12 mai 1920, à 15^h 48^m, à Paris.

Délivré le 26 novembre 1920. — Publié le 2 avril 1921.

La présente invention a pour objet un dispositif destiné à empêcher le vol des voitures automobiles par un verrouillage de la direction, dont l'un des organes essentiels, la bielle de commande par exemple, est rendu solidaire de l'essieu, ce qui rend impossible la conduite de la voiture.

Le dispositif dont il s'agit est essentiellement constitué par la combinaison de deux fers plats, convenablement découpés, repliés et articulés entre eux de manière à former une sorte d'anneau brisé pouvant entourer l'essieu avant de la voiture et la bielle de direction après que la direction a été braquée; l'anneau étant ensuite fermé au moyen d'un fort cadenas, le vol de la voiture est rendu impossible, même par remorquage, car la direction se trouve bloquée.

Sur le dessin annexé, on a représenté, à titre d'exemple seulement, un mode de réalisation du dispositif établi pour le cas des voitures genre Citroën.

Les figures 1 et 2 sont des vues en perspective montrant le dispositif en place sur une voiture;

La figure 3 est une vue du dispositif sur un plan perpendiculaire à l'axe de l'essieu de la voiture;

La figure 4, enfin, est une vue sur plan perpendiculaire à celui de la figure 3.

Comme on le voit sur ce dessin, le dispositif de verrouillage est constitué par deux fers plats 1 et 2 articulés en 3.

Le fer 1 forme une sorte d'équerre dont la branche portant l'articulation 3 est pliée, comme l'indique la figure 4, de telle manière que l'autre branche (1', figure 3) se trouve reportée en arrière.

Le fer 2 comprend une branche de longueur égale à celle de la branche 1' du premier fer et une autre branche perpendiculaire, de longueur beaucoup plus grande, cette branche étant recourbée, comme le montre la figure 4, de telle manière que son extrémité vienne se placer en regard de l'extrémité de la branche 1'. Un œil est percé en 4 dans chacune des dites extrémités pour recevoir l'anse du cadenas de verrouillage.

Le mode d'utilisation de ce dispositif dans son application à une voiture Citroën prise comme exemple se comprend aisément.

La direction étant braquée, on ouvre le dispositif de verrouillage en faisant pivoter les deux fers autour de l'articulation 3, puis l'on entoure l'essieu E et la bielle de direction B, comme l'indique schématiquement le dessin. On ramène alors les deux fers dans la position des figures 1 et 2, de manière à faire coïncider les extrémités libres et l'on fait passer l'anse du cadenas dans l'œil percé dans chacune des dites extrémités: la direction se trouve alors immobilisée et la voiture ne peut plus être dirigée.

RÉSUMÉ.

L'invention a pour objet un dispositif des-

tiné à empêcher le vol des voitures automobiles par verrouillage de la direction essentiellement caractérisé par la combinaison de deux fers plats découpés en forme d'équerres
5 à branches inégales, ces deux fers étant articulés entre eux et les branches de plus grande longueur étant convenablement recourbées de manière à former une sorte d'anneau brisé au moyen duquel, la direction étant braquée, on

entoure l'essieu avant et la bielle de direction, le dispositif étant ensuite maintenu en place par un cadenas dont l'anse est passée dans des tous percés à cet effet dans les extrémités libres des branches du dispositif.

GUSTAVE NABOT.

Par procuration :
DOM. CASALONGA.

Fig.1

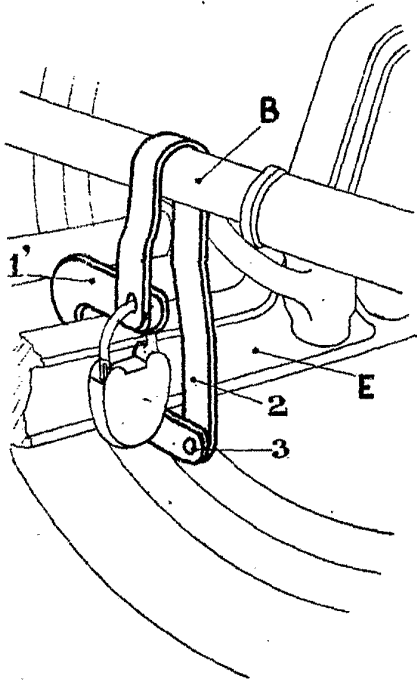


Fig.2

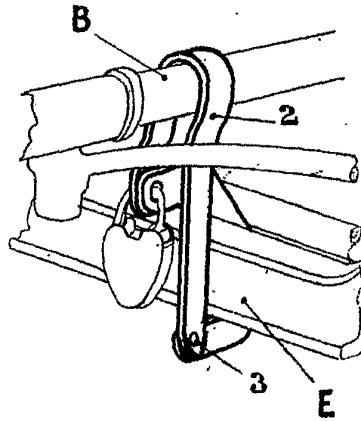


Fig.3

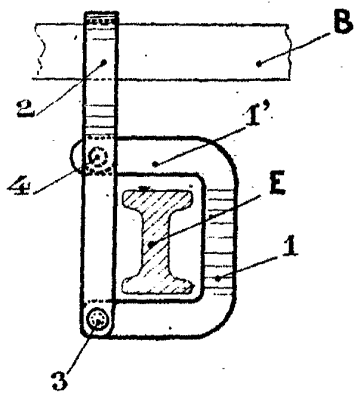


Fig.4

